



PROTOCOLE DE REPRISE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE D'ERCE-PRES-LIFFRE

Ce protocole a été présenté le lundi 5 mai 2020 au conseil d'école qui a émis un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

ORGANISATION DE L'ACCUEIL

ORGANISATION / CALENDRIER DE L'ACCUEIL EN CLASSE

Les élèves viennent en classe par alternance afin de respecter la limite de 15 élèves en élémentaire, 10 en maternelle. Chaque classe est partagée en 2 (élémentaire) ou 3 (maternelle) groupes. Au sein d'une fratrie, les enfants sont tous dans le même groupe.

- 1 groupe en classe
- 1 groupe (élémentaire) ou deux groupes (maternelle) à la maison, avec du travail fourni par l'enseignant.

Elémentaire :

lundi 11 mai	11/5	12/5	13/5	14/5	15/5
lundi 18 mai	18/5	19/5	20/5	21/5	22/5
lundi 25 mai	25/5	26/5	27/5	28/5	29/5
lundi 1 juin	1/6	2/6	3/6	4/6	5/6
lundi 8 juin	8/6	9/6	10/6	11/6	12/6
lundi 15 juin	15/6	16/6	17/6	18/6	19/6
lundi 22 juin	22/6	23/6	24/6	25/6	26/6
lundi 29 juin	29/6	30/6	1/7	2/7	3/7

Maternelle :

lundi 11 mai	11/5	12/5	13/5	14/5	15/5
lundi 18 mai	18/5	19/5	20/5	21/5	22/5
lundi 25 mai	25/5	26/5	27/5	28/5	29/5
lundi 1 juin	1/6	2/6	3/6	4/6	5/6
lundi 8 juin	8/6	9/6	10/6	11/6	12/6
lundi 15 juin	15/6	16/6	17/6	18/6	19/6
lundi 22 juin	22/6	23/6	24/6	25/6	26/6
lundi 29 juin	29/6	30/6	1/7	2/7	3/7

Modification des horaires scolaires :

Afin de permettre la mise en place de la restauration scolaire dans les conditions sanitaires du protocole national, les horaires de l'école sont modifiés jusqu'aux vacances d'été (décalage de la pause méridienne) :

	Maternelle	Elémentaire
Lundi mardi jeudi vendredi	8h30 – 11h30 13h30-15h45	8h30 – 12h30 14h30-15h45
Mercredi	9h-12h	9h-12h

L'accueil est fait au cours des 10 minutes qui précèdent l'heure d'entrée : 8h20-8h30 / 8h50-9h / 13h20-13h30 / 14h20-14h30.

Les enfants des personnels soignants et d'enseignants de primaire et de collègue n'ayant pas de solution de garde pourront être accueillis les jours où ils doivent travailler à la maison.

Les familles peuvent choisir que leur enfant ne vienne pas à l'école. Cette décision n'est **pas du tout encouragée** par l'école (sauf situation médicale particulière concernant l'élève ou ses proches). En effet, il est important que les enfants reprennent la vie de classe et les apprentissages, dans les conditions du protocole garantissant une sécurité sanitaire optimale. Ce choix, lorsqu'il est fait par les familles, doit être annoncé au directeur le plus tôt possible, et s'exprimer **sur l'ensemble de la période (du 12 mai au 4 juillet)**. Les enfants concernés bénéficieront de la continuité pédagogique, mais les enseignants ayant repris l'école ne pourront assurer cette continuité pédagogique de la même façon que pendant le confinement.

Les familles sont informées des conditions de la reprise, du calendrier et du groupe auquel appartiennent leurs enfants le mardi 05 mai. Elles reçoivent un **questionnaire** auquel elles doivent répondre pour le **jeudi 07 mai** au plus tard afin d'indiquer la fréquentation et les présences des enfants (école/périscolaire/cantine).

TEMPS PERISCOLAIRES / RESTAURANT SCOLAIRE

Périscolaire : Il n'y aura pas de garderie le matin. Les enfants ne seront accueillis qu'à partir de 8h20 par les enseignants. Les parents sont fortement incités à récupérer les enfants dès 15h45 ou le plus tôt possible après 15h45 (fin de l'accueil à 19h00). En cas d'impossibilité manifeste de récupérer les enfants à 15h45, **une inscription préalable sera nécessaire à l'accueil périscolaire du soir**. Cette inscription s'ajoute à la nécessité d'indiquer aussi, l'heure de prise en charge maximum des enfants par les parents.
Les TAP et APC sont supprimés.

Les heures de personnel récupérées sur les temps périscolaires permettront de renforcer l'équipe d'ATSEM pour permettre la bonne application du protocole sanitaire, et d'assurer l'accueil des enfants des personnels soignants et enseignants si les seuils de 10 ou 15 par classe sont atteints.

Restaurant scolaire : Le restaurant scolaire sera ouvert à l'ensemble des enfants présents lors de la journée de classe.

L'accueil de loisirs du mercredi : L'accueil de loisirs sera ouvert, et sera réservé aux enfants accueillis à l'école le mercredi matin. De plus l'inscription de l'enfant au repas du midi ET à l'après-midi sera obligatoire.

L'accueil périscolaire du mercredi midi sera prolongé afin de permettre aux enfants n'allant pas à l'ALSH d'être récupérés par leurs parents. L'accueil se fera de 12h00 à 13h00.

MISE EN ŒUVRE DE L'ACCUEIL – PROTOCOLE SANITAIRE

Ce protocole s'appuie sur le protocole sanitaire national, dont il précise certains points spécifiques à l'école publique d'Ercé-Près-Liffré

DESINFECTION ET NETTOYAGE DES LOCAUX

Les pièces qui ont été utilisées pendant le confinement doivent faire l'objet d'un bionettoyage avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés.

AVANT L'ARRIVEE A L'ECOLE

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

Les parents de maternelle doivent vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes. Les doudous doivent être rangés dans un sac fermé (type sac congélation zippé transparent).

ENTREES ET SORTIES

Les parents remettent les enfants à la personne responsable (enseignant/ATSEM/animateur) à la porte d'entrée et ne rentrent pas dans le bâtiment. Ce moment doit être bref et ne permet pas d'échanges entre les parents et l'adulte responsable de l'accueil.

Les échanges entre les parents et l'enseignant devront se faire selon les modalités indiquées ci-après (rubrique « Echanges avec les parents »).

Des bandes sont tracées au sol pour respecter les distances pendant le temps d'attente.

Dès l'entrée dans le bâtiment, les enfants déposent leur blouson/veste et sac et vont se laver les mains.

- Entrée PS : portail – accueil à la porte du hall PS – lavage des mains dans les sanitaires
- Entrée PS-MS : portes principales – lavage des mains dans les sanitaires
- Entrée MS-GS : porte couloir face au skatepark – lavage des mains dans le sas
- Entrée CM2 : porte CM2 côté stade – lavage des mains dans la classe
- Entrée CM1 : porte CM1 côté stade – lavage des mains dans la classe
- Entrée CP-CE1-CE2 : petit portail
 - Lavage des mains dans les sanitaires puis attente dans la cour pour les élèves de l'enseignant de service
 - Entrée directe en classe – lavage des mains dans la classe pour les autres élèves

GESTES BARRIERES

Les gestes barrières sont rappelés régulièrement aux enfants pour leur mise en œuvre tout au long de la journée.

Des aménagements sont mis en place pour permettre de respecter la distanciation physique d'un mètre entre tous, adultes et enfants, et à tous les moments de la vie scolaire : en classe, dans les couloirs, au réfectoire, dans la cour de récréation et lors du passage aux toilettes.

LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains (30 secondes à l'eau et au savon – séchage avec serviette en papier jetable) est réalisé, a minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;

- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes (enseignants, ATSEM, personnels périscolaire, personnels entretien) en permanence.

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage (voir protocole sanitaire national p7).

AMENAGEMENTS

Tracés au sol de 15 espaces distants de 1,50m devant les portes d'accès au bâtiment :

- Portes principales maternelle
- Porte maternelle face skatepark
- Petit portail élémentaire (marques sur les grilles ?)
- Portes cour maternelle : classes MS-GS / PS-MS / toilettes / hall PS
- Portes cour élémentaire : 2 rangées (CM1 et CM2) distantes de 2m devant le hall / toilettes garçons / toilettes filles / 3 classes élémentaires

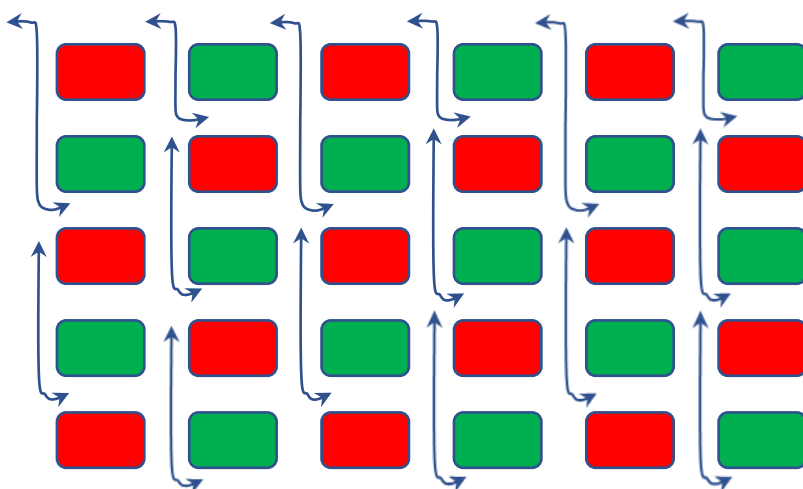
Tracés au sol de 10 espaces distants de 1 m à l'intérieur des bâtiments :

- Dans le couloir maternelle à l'entrée des sanitaires

Aménagement des classes :

Elémentaire :

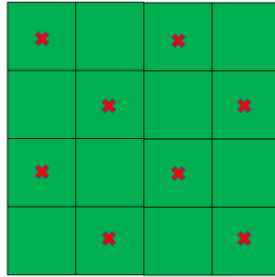
- disposition classique, en rangs de tables individuelles. Une table entre chaque élève avec disposition en quinconce. Ne jamais changer de table (identifier les tables pour l'arrivée de chacun des deux groupes les 12 mai et 14 mai).



- Définir un sens de circulation dans chaque rang (marquage au sol avec scotch)
- Vérifier quotidiennement la présence de savon et serviettes papier dans les classes élémentaires, sanitaires enfants et adultes et sas MS-GS.
- Neutralisation des bibliothèques et armoires collectives (rubalise ?)

Maternelle :

- Installation de tables permettant le travail en 3 groupes de 3 tout en maintenant la distance d'un mètre entre chaque élève.
- Matérialisation au sol des places des élèves pour les moments de regroupements. Ex : utilisation des tapis verts (1m de côté) avec gommettes pour en interdire un sur deux :



- Retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs (poupées, dinettes, jeux de construction,...).

Toilettes :

- En maternelle, condamner une toilette sur deux pour assurer la distance d'un mètre – condamner un robinet sur deux.
- Élémentaire : condamner l'urinoir central chez les garçons – condamner l'évier central.

MATERIEL

- Les élèves d'élémentaire amènent leur matériel personnel afin de ne pas avoir à utiliser de matériel collectif ou emprunter du matériel à des camarades. Un matériel spécifique pourra être demandé aux parents (boîtes, pots etc...)
- Lorsqu'un matériel collectif est utilisé il est désinfecté (matériel informatique, jeux en maternelle) après chaque utilisation.
- Chaque élève de maternelle dispose d'une boîte individuelle dans laquelle il range son matériel personnel (liste donnée aux familles par l'enseignante), le matériel individuel distribué à l'élève pour l'ensemble de la période et le matériel collectif qui lui est attribué pour la journée (désinfecté après la classe).
- Lorsqu'une séance de sport est prévue, les élèves viennent en tenue afin de ne pas avoir à utiliser les vestiaires.
- Adapter le fonctionnement des bibliothèques de classe ou de la BCD en régulant la manipulation des livres par les élèves (livre individuel laissé au repos 5 jours après utilisation).

RECREATIONS

Séparer les cours de maternelle et d'élémentaire en deux parties (rubalise / barrières Vauban) pour permettre l'accès à deux classes sans mélange des groupes.

Cour maternelle : 1 classe 10h-10h30 – 2 classes 10h30-11h

Cour élémentaire : 2 classes cycle 2 10h-10h30 – 2 classes cycle 3 10h30-11h

Terrain extérieur/city park : 1 classe cycle 3

Lavage des mains avant et après la récréation (en classe pour l'élémentaire, dans les sanitaires pour les TPS/PS et PS/MS, dans les sas pour les MS/GS).

AERATION

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

NETTOYAGE/DESINFECTION DES LOCAUX APRES LA REPRISE

Voir la fiche « Nettoyage et désinfection » du protocole national (p14 à 18).

RESTAURATION

Le service de restauration scolaire sera ouvert et déroulera sur 2 services :

- Premier service de 11h30 à 12h30 pour les enfants de maternel,
- Second service de 13h15 à 14h00 pour les enfants d'élémentaire.

Les horaires ont été réaménagés afin de répondre à deux objectifs :

- Accueillir au maximum 48 élèves par service
- Respecter un temps de 45 min minimal, entre les deux services afin d'assurer le nettoyage et la désinfection de la salle de restauration et des sanitaires, mais aussi de remettre la table pour le service suivant.

L'ensemble des dispositions de gestes barrières seront appliquées sur le temps de restauration.

- Pour la salle de restauration une chaise sur deux sera supprimée afin d'installer les enfants en quinconce. Le service se fera uniquement par le personnel de restauration.
- Concernant les sanitaires, la cuvette et l'urinoir du milieu seront condamnés.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire du soir sera ouvert pour les enfants inscrits au préalable auprès du Service Enfance Jeunesse.

Cet accueil sera soumis aux mêmes règles de gestes barrières que sur le temps scolaire.

Les accueils périscolaires maternel et élémentaire seront distincts.

Accueil au-delà de 15h45 : Les parents sont accueillis par un membre de l'équipe d'animation et ne rentrent pas dans les bâtiments. Les échanges doivent être brefs lors de cet accueil.

Des bandes sont tracées au sol pour respecter les distances pendant le temps d'attente.

- Accueil maternel : : portail – accueil à la porte du hall PS
- Accueil élémentaire : Petit portail – cour élémentaire

Goûter :

- Concernant le Nettoyage/Désinfection voir le protocole national (Partie dédiée à la demi-pension)
- Installation des enfants en quinconce sur les tables
- La préparation et le service du goûter sera fera uniquement par le personnel périscolaire avec le port de gant

Activités proposées :

Les activités se feront en groupe de 10 enfants maximum. L'équipe d'animation proposera des activités manuelles, sportives et culturelles intégrant les règles des gestes barrières. Chaque animateur aura un groupe défini qu'il suivra tout au long de l'accueil. Cette répartition permettra d'éviter les croisements entre les enfants de groupe différents.

Chaque soir, le personnel périscolaire nettoiera chaque fois l'ensemble des jeux, jouets, matériels utilisés par les enfants.

L'accueil de loisirs du mercredi aura le même fonctionnement que sur les temps périscolaires.

LIEN AVEC LES FAMILLES

Les familles ne peuvent plus rentrer dans l'école (pas d'échanges non plus à l'entrée ou à la sortie pour fluidifier l'arrivée et le départ des enfants).

- Inciter les familles à utiliser la messagerie beneylu pour maintenir le lien avec l'enseignant
- Possibilité d'utiliser la classe virtuelle pour des rendez-vous individuels sollicités par les parents
- Possibilité d'utiliser la classe virtuelle pour des séances de questions-réponses proposées par l'enseignant (par exemple sous la forme d'un rendez-vous hebdomadaire, auquel participent les parents qui souhaitent poser des questions. Il peut être intéressant de demander aux parents d'envoyer avant leurs questions par beneylu).

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans la salle du RASED dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.